Alençon (61) : Le Centre psychothérapique a peur de perdre ses médecins étrangers

13/09/2011 à 7h50

La loi du 21 décembre 2006 prévoit que les médecins à doctorat hors Union européenne ne pourront plus exercer si, au 31 décembre 2011, ils n'ont pas validé la procédure d'autorisation d'exercice. Au Centre psychothérapique de l'Orne, sept médecins sont concernés. Soit 35 % de l'effectif.

En cas de stricte application des textes, l'établissement connaîtrait de graves dysfonctionnements. L'hôpital psychiatrique n'est pas le seul concerné dans le département.

Ouest France

(Merci à saintjores)